(REACH) Règlement (CE) 1272/2008 et le règlement (CE) 453/2010

Produit : BICARBONATE DE SODIUM Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457606-32-0012 : 02 Révision 01

Remplace : Question n ° 02, en date du 10-01-2011

Numéro de page : Page 1 sur 7



FICHE DONNEES SECURITE

BICARBONATE DE SODIUM

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Étiquette d'un produit :

Nom du produit : BICARBONATE DE SODIUM

Nom chimique : Sodium bicarbonate

Nom alternatif : Bicarbonate de soude, bicarbonate de soude, bicarbonate de soude.

Dénomination chimique : NaHCO 3

Noms commerciaux : Alkakarb®, Briskarb®, Hemokarb®, Pharmakarb®, Sodakarb®, Dessikarb®

Numéro CAS : 144-55-8 Numéro CE : 205-633-8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance :

Agents d'adsorption et d'absorption de gaz ou de liquides; retardateurs de flamme; agents mousse (soufflage); alimentaires / aliments additifs pour animaux; produits chimiques de laboratoire; agents d'odeur; substance pharmaceutique; traitement de l'aide, ne figurant pas autrement; agent de sablage; agent d'extinction d'incendie.

1.2.1 Utilisations déconseillées : Aucunes utilisations identifiées

1.3 Détails de la Société Distributeur : SEDA SAS, 8 Rue Stephen Pichon 39300 VERS-EN-MONTAGNE

Email: contact@aerogommage-seda.com

Téléphone: +33 (0) 3 84 37 96 29

Pays: FRANCE

Telephone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence (24 heures): +44 (0) 1606 781000

Fabricant Tata Chemicals Europe

(Royaume-unis)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance

2.1.1 Classification selon le règlement (CE)1272/2008

Non classé

2.1.2 Classification selon la directive 67/548/EEC

Non classé

2.2 Eléments d'étiquetage

2.2.1 Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008

Pas d'exigences particulières

2.3 Autres dangers

- La substance ne répond pas aux critères d'une substance PBT ou vPvB
- · Aucun autre danger identifié



BICARBONATE DE SODIUM

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance

constituant principal	Formule	Numero CAS	Numéro CE	En poids. Pour
				cent
Bicarbonate de sodium	NaHCO3	144-55-8	205-633-8	> 98,5% p/p

Impuretés

Absence d'impuretés pour la classification et l'étiquetage

SECTION 4 – PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

· Aucun effet retardé connu

En cas d'inhalation

• Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos

Après le contact de la peau

Laves la peau avec du savon et de l'eau

Contact avec les yeux

- En cas d'irritation persiste, consulter un médecin
- Enlever les lentilles de contact en cas d'usure
- Bien rincer les yeux avec une solution de lavage oculaire ou de l'eau propre pendant au moins 10 minutes
- Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet
- Obtenir une assistance médicale si nécessaire

Après ingestion

- Ne pas faire vomir
- Rincer la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau à boire (au moins 300 ml).
- Consulter un médecin si nécessaire

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

- Le produit est non combustible, tous les produits d'extinction peuvent être utilisés
- Utiliser des moyens d'extinction des circonstances locales appropriées et l'environnement

5.1.2 Moyens d'extinction non appropriés

Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

5.3 Conseils aux pompiers

• Pas de précautions spéciales

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions personnelles

6.1.1 Pour le personnel non-urgence

- Maintenir le niveau de poussière au minimum
- Porter un équipement de protection approprié (voir Section 8)



BICARBONATE DE SODIUM

6.2 Précautions environnementales

- Évitez les rejets dans l'environnement (rivières, cours d'eau, égouts, etc.)
- Éviter tout mélange avec un acide dans les égouts / drains (CO 2 la formation de gaz)

6.3 Méthodes de confinement et denettoyage

- Dans tous les cas éviter la formation de poussière
- Utilisation aspiration sous vide, ou dans des sacs pelle
- stocker dans un matériau correctement marqué approprié, récipient fermé, de préférence pour la réutilisation, autre disposition

6.4 Référence à d'autres sections

 Pour plus d'informations sur les contrôles d'exposition / protection individuelle ou les considérations d'élimination s'il vous plaît voir la section 8 et 13

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Mesures de protection

- Maintenir le niveau de poussière au minimum
- Minimiser la production de poussière
- Les concentrations atmosphériques devraient être contrôlés conformément à la limite d'exposition professionnelle (voir section 8.1)
- Porter un équipement de protection (voir section 8.2)

7.1.2 Conseils sur l'hygiène professionnelle

- · Les bonnes pratiques personnelles et entretien ménager
- · Pas de manger, boire et fumer au travail

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stocker dans un endroit sec frais, (de préférence à une température inférieure à 25 o C et une humidité inférieure à 65%)
- Magasin dans l'original, fermé et contenant correctement étiqueté
- Conserver à l'écart des acides

SECTION 8 - CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition professionnelle

- Non classé par H & SE (note d'orientation EH40) ou ACGIH. Cependant, pour bonnes pratiques d'hygiène devraient adopter les poussières inertes en milieu de travail Limites d'exposition (WEL)
- WEL limites recommandées: 10 mg / m 3 (Poussière totale) (8hTWA)
 4mg/m3 (Poussière respirable) (8hTWA)

8.1.2 de DNEL / PNEC

- DNEL Long terme après évaluation de la physico-chimique, le rôle physiologique toxicocinétiques et de bicarbonate de sodium, un DNEL Long terme dérivation est jugé inutile
- DNEL Aigu le bicarbonate de sodium est considéré comme pas de problème toxicologique, dans les études aiguë irritation locale a été noté. DNEL aigu dérivation est jugé inutile
- CPSE Les minimales L (E) C 50 La valeur est> 100 mg / I (48 h-CE 50 avec *daphnies magna* est 3100 mg / I) et la valeur la plus basse chronique est> 0,1 mg / I (CSEO 21-d avec *daphnies magna* est> 576 mg / I). Par conséquent, le bicarbonate de sodium est classé selon la Directive européenne 67/548 / CEE ou classification de l'UE, le règlement, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (CLP) Le règlement (CE) n ° 1272/2008.



BICARBONATE DE SODIUM

8.2 Contrôles d'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

• si les opérations génèrent la poussière, une enceinte de confinement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux de poussières dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées

8.2.2 Protection individuelle

8.2.2.1 Protection des yeux / du visage

en cas de contact avec les yeux, la protection yeux / visage évalué pour les yeux protéger contre la poussière (EN166) visières de eg.safety avec protection contre la poussière, des lunettes de protection ou visière

8.2.2.2 Protection des mains

• porter des gants de protection appropriés pour un contact fréquent ou prolongé

8.2.2.3 Protection de la peau / corps aucun équipement de protection spécial requis

8.2.2.4 Protection respiratoire

• dans le cas des niveaux élevés de poussières, porter un équipement de protection respiratoire eg.dust masque ou un respirateur, qui sont conformes à la norme nationale / internationale, EN143. Filtre recommandé type P2.

8.2.3 Contrôle de l'exposition de l'environnement

- contenir tout déversement
- éviter les décharges à l'environnement
- disposer d'une eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur physique et chimique de base Propriétés

Apparence	Poudre cristalline blanche		
Odeur	Sans odeur		
Seuil de l'odeur	N'est pas applicable		
PH	8,4 (solution saturée, résultat de l'étude, A.6 Méthode UE)		
Point de fusion	Décompose au-dessus de 50 o c (informations du manuel examen par les pairs)		
Point d'ébullition	Non applicable (se décompose en chauffant)		
Point de rupture	Non applicable (substance inorganique)		
Taux d'évaporation	N'est pas applicable		
Inflammabilité	Non inflammable (résultat d'analyse, méthode UE A.10)		
Limite supérieure d'inflammabilité	Ininflammable		
Limite inférieure d'inflammabilité	Ininflammable		
Pression de vapeur	Non applicable (substance inorganique, pression de vapeur négligeable)		
Densité de vapeur	N'est pas applicable		
Densité relative	2.21 à 2.23 @ 20 o c (résultat d'analyse, méthode UE A.3)		
Solubilité dans l'eau	93.4g / I @ 20 o c (résultat d'analyse, méthode UE sur A.6)		
Coefficient de partage	Non applicable (substance inorganique)		
La température d'auto- inflammation	ininflammable		
Température de décomposition	Commence à se décomposer au-dessus de 50 o c		
Viscosité	Non applicable (solide)		
Propriétés explosives	Non explosif (aucun groupe chimique associé à des propriétés explosives)		
Propriétés oxydantes	Non-oxydant (en fonction de la structure chimique de la substance et les états d'oxydation des éléments constitutifs)		



BICARBONATE DE SODIUM

SECTION 10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Se décompose lentement en exposition à l'eau

10.2 Stabilité chimique

Réagit avec les acides, l'évolution du dioxyde de carbone

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la section 7)

10.4 Conditions à éviter

- Le contact avec les acides sauf si les conditions sous contrôle
- Chauffage au-dessus de 50 o c Ouverture de décomposition thermique

10.5 Matières incompatibles

Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effetstoxicologiques

((a) Toxicité aiguë

- LD orale 50, rat:> 4000 mg / kg
- Inhalation, rat: 4,74 mg / I (faible potentiel toxique)
 Non classifié selon la Directive européenne 67/548 / CEE et du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008

((b) Corrosion / irritation cutanée

Non irritant

Non classifié selon la Directive européenne 67/548 / CEE et du règlement CLP (CE) n° 1272/2008

((c) les dommages / irritation oculaires graves

Non irritant

Non classifié selon la Directive européenne 67/548 / CEE et du règlement CLP (CE) n° 1272/2008

((d) Sensibilisation respiratoire ou de la peau

 Réputé ne pas avoir des propriétés sensibilisantes, en fonction des propriétés physiologiques des deux ses ions constitutifs et l'absence de problèmes signalés

Non classifié selon la Directive européenne 67/548 / CEE et du règlement CLP (CE) n° 1272/2008

((e) la mutagénicité sur les cellules germinales

 Tous les résultats des tests se sont révélés négatifs. Le bicarbonate de sodium est naturellement présent dans les cellules et la structure n'indique un potentiel génotoxique. Par conséquent, le bicarbonate de sodium est considéré comme non génotoxique

Non classifié selon la Directive européenne 67/548 / CEE et du règlement CLP (CE) n° 1272/2008

((f) cancérogénicité

Aucune preuve de bicarbonate de sodium ayant des effets cancérogènes

Non classifié selon la Directive européenne 67/548 / CEE et du règlement CLP (CE) n° 1272/2008

((g) Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée sur la toxicité de reproduction disponibles. Toutefois, en fonction du rôle physiologique normal des ions sodium et bicarbonate, aucune toxicité sur la reproduction des mammifères ou humaine devrait Non classifié selon la Directive européenne 67/548 / CEE et du règlement CLP (CE) n° 1272/2008



BICARBONATE DE SODIUM

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

• Poisson, Lepomis macrochirus: 96h-LC 50, 7100 mg / I

• Poisson, Lepomis macrochirus: 96h-NOEC, 5200 mg / I

• Invertébrés, Daphnia magna: 48h-LC 50, 4100 mg/l

• Invertébrés, Daphnia magna: 48h-NOEC 3100 mg/l

• Invertébrés, Daphnia magna: 21 jours-NOEC> 576 mg / I

12.2 Persistance et dégradabilité

Dans l'eau : Sans objet (rapidement dissocie)
 Dans le sol : Sans objet (rapidement dissocie)
 Dans les sédiments : Sans objet (rapidement dissocie)

12.3 Potentiel Biocummulative : Sans objet (substance inorganique)

12.4 Mobilité dans le sol : Sans objet (mesure du coefficient de partage non nécessaire, substance inorganique)

12.5 Évaluation PBT etvPvB : Selon l'annexe XIII du règlement REACH, les substances inorganiques ne nécessitent

pas l'évaluation.

12.6 D'autres effets indésirables : Aucun autre effet indésirable sont identifiés

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Si le recyclage des produits déversés n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales ou nationales
- Dissoudre dans de l'eau et neutraliser avec un acide, dans des conditions contrôlées
- Ne jetez pas directement avec des acides

Emballage:

- Lorsque cela est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération
- Nettoyer le récipient avec de l'eau, filtrer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales ou nationales
- Doit être incinéré dans une usine d'incinération recommandée avec autorisation des autorités locales

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le bicarbonate de sodium n'est pas classé comme dangereux pour le transport

14.1 Numéro ONU

• non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

• non réglementé

14.3 Transport Classe de pollution

Transport terrestre
 Transport par voie navigable
 Transport maritime
 Transport aérien
 ADN
 non réglementé
 non réglementé
 ICAO-TI / IATA-DGR
 non réglementé



BICARBONATE DE SODIUM

SECTION 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Sécurité, de santé et de l'environnement

- Classe de pollution des eaux: WGK 1, VwVwS (Allemagne)
- Inventaire TSCA: Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

• Une évaluation / rapport sur la sécurité chimique (CSA / CSR) a été entreprise sur le bicarbonate de sodium

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication des changements

Section 1 - changement de nom de l'entreprise, le logo et les coordonnées

Question n°: 02 Révision 01 Date d'émission: 01-04-2011 - Remplacée question n° 02 Date d'émission: 10/01/2011

16.2 Abréviations et acronymes

WEL : Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH : Conférence américaine de l'hygiène industrielle

TWA : Pondérée dans le temps

DNEL : Niveau dérivé sans effet

CSEO : Concentration sans effet observé

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique vPvB : très persistant, très bioaccumulable PNEC : Concentration prévue sans effet

ADR: : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

RID : : Règle internationale pour le transport de matières dangereuses par chemin de fer

ADN: : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

OMI / IMDG : Organisation maritime internationale / maritime internationale dangereux Code de marchandises
OACI / IATA : Organisation internationale de l'aviation civile / internationale du transport aérien Association

OCDE : Organisation de coopération et de développement

PEID : Screening Information Data Set

Les données proviennent du rapport sur la sécurité chimique (CSR) et / ou rapport de l'OCDE SIDS pour le bicarbonate de sodium

La substance (s) couverte dans le présent document ne nécessitent pas légalement une fiche de données de sécurité (FDS).

Les informations ci-dessus décrit exclusivement les exigences de sécurité du produit et repose sur nos connaissances actuelles. L'information vise à vous donner des conseils sur la manipulation du produit figurant dans cette fiche de données de sécurité, pour le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent être transférés à d'autres produits. Dans le cas de mélange du produit avec d'autres produits ou dans le cas de traitement, les informations sur cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valide.

À notre connaissance présente les informations données sont exactes et complètes à la date du présent document et est donnée de bonne foi mais sans garantie, expresse ou implicite, nous n'acceptons pas toute responsabilité quant à ces informations ou à son utilisation. Cette version du SDS superscedes toutes les versions précédentes.

Tous les noms de marque mentionnés dans le présent document sont des marques déposées de Tata Chemicals Europe Limited